

Sujet : [INTERNET] Enquête publique, Projet photovoltaïque de Taizé-Aizie

De : STOP EOLIEN 16 <stopeolien16@gmail.com>

Date : 16/10/2023 08:52

Pour : pref-solaire-taize-aizie-solveona03@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre ce projet photovoltaïque pour les raisons suivantes :

- l'électricité produite est intermittente
- des surfaces importantes seraient retirées de la production agricole, à l'ombre des panneaux, la végétation ne pousse pas suffisamment.
- enlaidissement du paysage
- proximité des habitations
- l'élimination de ces panneaux en fin de vie n'est pas résolue

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Sujet : [INTERNET] Avis favorable

De : Dev Lunsford <devlunsford@outlook.com>

Date : 16/10/2023 10:51

Pour : "pref-solaire-taize-aizie-solveona03@charente.gouv.fr" <pref-solaire-taize-aizie-solveona03@charente.gouv.fr>

Bonjour, je voudrais émettre un avis favorable au projet agrivoltaïque. J'imagine que la plupart des avis que vous recevrez seront défavorables, parce que presque personne écrit un avis sans raison de protester quelque chose.

Au niveau des objections de l'autre côté, la disparition de terres agricoles - sans évolution de l'énergie renouvelable, tous nos terres agricoles vont disparaître quand même... Je vois que c'est nécessaire de construire des choses qui ne sont pas belles mais sans lesquels notre vie ne sera pas durable, et au maximum vitesse.

Cordialement

C D Lunsford

Nom: LUNSFORD Charles

Adresse: 3 Four Gâchet, 16700 Taizé-Aizie

Sujet : [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Taize-Aizie, au lieu-dit «Le Parc» par la SAS SOLVEONA 03

De : Belly Stéphane <sbelly@erg.eu>

Date : 16/10/2023 20:24

Pour : "pref-solaire-taize-aizie-solveona03@charente.gouv.fr" <pref-solaire-taize-aizie-solveona03@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Le mémoire en réponse à la MRAE indique que le projet de Taizé-Aizie de Solvéo devra être pris en compte au sein de l'étude des effets cumulés du projet de la Vallée de la Brousse. La Société Parc photovoltaïque de la Vallée Brousse tient à indiquer que cette information n'est pas exacte. La demande de permis de construire du projet de la Vallée Brousse a été déposée le 04 octobre 2022. L'avis de la MRAE pour le projet Taizé-Aizie de Solvéo est daté du 05 avril 2023. Conformément à l'article R. 122-5 du code de l'environnement, le projet de Taizé-Aizie de Solvéo n'est pas au nombre des projets à prendre en compte au sein de l'étude des effets cumulés du projet de Parc photovoltaïque de la Vallée Brousse. La Société Parc photovoltaïque de la Vallée Brousse remercie le commissaire enquêteur et la Société Solvéo de bien vouloir en prendre acte.

Bien cordialement,

Stéphane Belly

Responsable Développement Photovoltaïque



ERG DEVELOPPEMENT FRANCE

5 avenue Pierre-Georges Latécoère

31520 Ramonville-Saint-Agne

+33 (0)6 75 26 90 04